

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**LABORATOIRE D'ANALYSES CISMONTÉ  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE - REDUCTION  
TARIFAIRE PRESTATION ANALYTIQUE PROPHYLAXIE  
OVINS/CAPRINS - RECHERCHE BRUCELLOSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

« La brucellose, appelée notamment fièvre de Malte, est une anthroponose (maladie transmissible par les animaux) due à des coccobacilles (bactéries) du genre *Brucella*.

La brucellose humaine, bien que devenue plus rare en France depuis la mise en place de mesures prophylactiques sévères en 1978, reste une maladie pouvant entraîner des complications graves si un traitement n'est pas rapidement mis en place. Comme pour toute maladie infectieuse, la prévention (surveillance et éradication de la maladie chez le bétail) reste le meilleur moyen de lutte.

Le rôle de l'Etat en la matière est de veiller au respect de la réglementation en assurant le suivi des opérations de prophylaxie collective.

La Collectivité de Corse met à disposition des éleveurs et de l'Etat ses laboratoires d'analyses.

Dans le cadre d'une contribution à la protection des cheptels, à l'économie locale et à la santé publique, la Collectivité de Corse participe au financement des actions de prophylaxie des maladies animales réglementées.

Ainsi, depuis plusieurs années, entre autres mesures, la Collectivité participe aux opérations de prophylaxie de la brucellose caprine et ovine organisées par l'Etat.

Dans le cadre d'un contexte socio-économique difficile, la Collectivité s'engage à soutenir les éleveurs, sachant que le cheptel ovins et caprins de la Haute-Corse compte environ 35 000 têtes réparties sur plusieurs exploitations.

Il a donc été demandé au laboratoire d'analyses d'envisager une remise sur le coût des analyses à l'éleveur.

Cette mesure permettra la prise en charge partielle du coût de l'analyse, la réduction concerne 3 types d'analyses différentes :

	Analyses	Participation DDCSPP2B	Participation Eleveur	Tarif de l'analyses (en €) HT
<b>PROPHYLAXIE</b>				
Ovins/Caprins	EAT	0,30 €	2,00 €	2,30 €
Remise en faveur de l'éleveur : 43,5 % sur le prix de l'analyse			<b>1,00 €</b>	

En 2018, les analyses concernées ont représenté 80% du total des analyses de l'activité du secteur santé animale.

Lors des campagnes de prophylaxie pour les analyses de brucellose, cette remise sera applicable sur chaque facture d'éleveur afin de rétablir l'aide qui était versée pour l'élevage par le Département de la Haute-Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.